

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2841

22 novembre 2012

SOMMAIRE

Axima Refrigeration SA - Grencobel Suc-	C.E.S.E. S.A.	136349
curtale Luxembourg	CFM Investissements	136322
136322	Chalgrin S.A.	136366
Barbara International S.A.	Charterhouse Acorn S.à r.l.	136350
136322	Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l. ...	136351
Barsa SPF S.A.	Chenonceau SPF S.A.	136367
136332	CIB Europe S.A.	136367
Barstow S.A.	CinéBelval S.A.	136350
136332	Ciplet Finance SA	136366
Batipro S.à r.l.	Cityhold Sterling S.à r.l.	136351
136332	Clairvot S.A.	136366
Baye-Sang Consulting S.A.	Clairvot S.A.	136367
136333	Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l.	
BE International Equities S.A., SICAV-SIF	136351
.....	COLFIN S.A.	136367
Belle Tec S.A.	Comex Finance S.A.	136368
136333	Commerce de Bois International	136350
Beltrust S.A. SPF	Com On	136368
136333	Compagnie d'Investissement du Sud S.A.	
Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l.	136368
.....	Controlinveste International	136350
136333	Corporate Investment Partners SA	136368
Biotech Foods S.à r.l.	Crèche Les Petits Curieux	136351
136334	Crystal Moonstone S.à r.l.	136352
Blanchisserie Monplaisir S.A.	Culture, Education & Communication	
136334	Consulting S.à r.l.	136368
Blue-Erp.com S.à r.l.	Eagle S.à r.l.	136336
136334	ICG-Longbow UK Real Estate Debt Invest-	
Bolly S.A.	ments III S.à r.l.	136353
136334		
Bonacapital Family Office S.A.		
136334		
BRB Luxembourg S.à r.l.		
136335		
Brixton 1 Sàrl		
136322		
Brubill S.à r.l.		
136335		
Bussardi S.à r.l.		
136335		
Bussardi S.à r.l.		
136336		
Butterfly Topco Luxembourg		
136335		
Butterfly Topco Luxembourg		
136335		
CapClient Holdings S.à r.l.		
136349		
Carcenter S.à r.l.		
136352		
Cayo Property SCI		
136352		
CDiS Luxembourg S.à r.l.		
136352		
Cenoby S.A.		
136353		

Axima Refrigeration SA - Grencobel Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.392.

Les comptes annuels de la société de droit étranger AXIMA REFRIGERATION au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012139979/12.

(120183937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Barbara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139982/10.

(120185166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Brixton 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012139987/11.

(120184913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

CFM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.262.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Moises CARREIRA FERREIRA, born on July 20th, 1953 and residing at 145, rue Barro Ponte, Caxieira, 2420-288 Leiria, Portugal;

- Mrs. Maria Alice GUARDA RODRIGUES, born on March 22nd, 1954 and residing at 145, rue Barro Ponte, Caxieira, 2420-288 Leiria, Portugal, here represented by Mister Valéry BEUKEN private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(the "Shareholders"),

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of "CFM Investissements", which shall be governed by the laws pertaining to the private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Where the board of managers determines that extraordinary political, military, economic or social developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The purpose of the Company is to hold participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, intellectual property rights including patents, licences, image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, of any origin whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at one hundred and eighty-five thousand euros (EUR 185,000.-) represented by one hundred and eighty-five thousand (185,000) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency or bankruptcy or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders.

Management - Representation

Art. 7. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 8. If several managers have been appointed, they constitute the board of managers (hereinafter, the Board of Managers), divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

Art. 8.1. Representation.

Art. 8. 1.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

Art. 8. 1.2. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 8.2. Powers of the board of managers

Art. 8. 2.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 8. 2.2. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 8. 2.3. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 8.3. Procedure.

Art. 8. 3.1. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

Art. 8. 3.2. The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

Art. 8. 3.3. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Art. 8. 3.4. Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

Art. 8. 3.5. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

Art. 8. 3.6. A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

Art. 8. 3.7. The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 8. 3.8. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Art. 8. 3.9. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. 3.10. A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 8. 3.11. The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Shareholder(s)

Art. 9. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

Art. 10. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned.

Art. 11. The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the number of shareholders exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are adopted by shareholders meetings. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months following the closing of the last financial year. Other general meeting of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 12. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), or by shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

No such convening notice is required if all the shareholders are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each shareholder.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the shareholders having participated.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who does not need to be shareholder.

Art. 13. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 14. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Annual accounts

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 18. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Supervision of the Company

Art. 19. If the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in his/their function (s) by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the conditions of article 35 of the Law of December 19, 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the conditions above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate(s).

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed. It may be decided to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividends.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, being understood that the amount to be distributed may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sum to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or the Articles.

Art. 22. The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Winding-up and Liquidation

Art. 23. At the time of liquidation of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 24. At the time of liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 21 and Article 22.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred eighty-five thousand (185,000) shares have been subscribed together with a share premium of one hundred and eighty-five thousand euros (EUR 185,000.-) and fully paid up in nominal value by contribution in kind consisting in the contribution of 100% of the shares currently held by the Shareholders in the French company, Clos Champignol, Société à responsabilité limitée, with registered office at 2bis, rue Dupont de l'Eure, 75020 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 479 811 267, as follows:

- Moises Carreira Ferreira: 50% for an estimated value of EUR 185.000.
- Maria Alice Guarda Rodrigues: 50% for an estimated value of EUR 185,000.-.

The market and fair value of the shares owned in the French company, Clos Champignol and contributed to the Company is at least equal to the amount of three hundred and seventy thousand euros (EUR 370,000.-) (the Contribution) as

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by

- A contribution declaration of the Shareholders attesting that they are the unrestricted owners of the contributed Shares. The contribution declaration, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

- A valuation report has been drawn-up by the representatives of Clos Champignol, on October 18th 2012, wherein the 8,000 (eight thousand) shares of Clos Champignol contributed have been described and valued. The valuation report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Effective implementation of the contribution

The Shareholders, through their proxy holder, declare that they are the unrestricted owners of the contributed Shares and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

Resolutions of the shareholders

The Shareholders have taken the following resolutions

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Moises CARREIRA FERREIRA, born on July 20, 1953, residing at 145, rue Barro Ponte, Caxieira, 2420-288 Leiria, Portugal;

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- M. Moises CARREIRA FERREIRA, né le 20 juillet 1953 et résidant au 145, rue Barro Ponte, Caxieira, 2420-288 Leiria, Portugal;

- Mme. Maria Alice GUARDA RODRIGUES, née le 22 mars 1954 et résidente au 145, rue Barro Ponte, Caxieira, 2420-288 Leiria, Portugal, ici représentée par Monsieur Valéry BEUKEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(les «Associés»),

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination sociale - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CFM Investissements» qui est régie par les lois relatives à la société à responsabilité limitée (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune, respectivement par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (tel que défini ci-après). Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Nonobstant ce transfert provisoire du

siège, la Société restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, ainsi que tous droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000) représenté par cent quatre-vingt-cinq mille (185.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés.

Gérance

Art. 7. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 8. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), divisé en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Art. 8. 1. Représentation.

Art. 8. 1.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Art. 8. 1.2. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature unique du Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 8. 2. Les pouvoirs du conseil de gérance

Art. 8. 2.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 8. 2.2. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 8. 2.3. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 8. 3. Procédure.

Art. 8. 3.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Art. 8. 3.2. Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Art. 8. 3.3. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Art. 8. 3.4. Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 8. 3.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Art. 8. 3.6. Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Art. 8. 3.7. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 8. 3.8. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 8. 3.9. Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 8. 3.10. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 8. 3.11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Associé(s)

Art. 9. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 10. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Art. 11. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 12. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque associé, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Chaque associé peut participer à la réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes de communiquer entre elles simultanément. Une telle participation équivaut à la présence physique du ou des associés à la réunion. Une telle décision peut être documentée dans un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signé par tous les associés participant.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Art. 13. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 14. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Surveillance de la Société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les conditions ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Art. 21. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associées décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il (s) peut / peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Nonobstant, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation

Art. 22. Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 24. Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 21 et à l'Article 22.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent quatre-vingt-cinq mille (185.000) parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000) ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en nature consistant en l'apport de 100% des actions actuellement détenues par les actionnaires dans la société française, Clos Champignol, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 2 Bis, rue Dupont de l'Eure, 75020 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 811 267, réparties comme suit:

- Moises Carreira Ferreira: 50% pour une valeur estimée à EUR 185.000;
- Maria Alice Guarda Rodrigues: 50% pour une valeur estimée à EUR 185.000.

La valeur de marché des actions détenues dans la société française, Clos Champignol et apportées à la Société, est au moins égale au montant global de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000) (l' Apport), ainsi

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- Une déclaration d'apport des Associés certifiant qu'ils sont propriétaires sans restrictions des actions apportées. Ladite déclaration d'apport restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

- Un rapport d'évaluation des représentants de Clos Champignol, datant du 18 octobre 2012, décrivant et évaluant les 8.000 (huit mille) actions de Clos Champignol apportées à la Société. Ledit rapport d'évaluation restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Réalisation effective de l'apport

Les Associés, par leur mandataire, déclarent qu'ils sont seuls propriétaires sans restrictions des droits apportés et possèdent les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1,200).

Décisions de l'associé unique

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Moises Carreira Ferreira, né le 20 juillet 1953, résidant au 145 rue Barro Ponte, Caxieira, 2420-288 Leiria, Portugal.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie A.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Carreira Ferreira, V. Beuken et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. LAC/2012/49200. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139288/509.

(120184237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Barsa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.532.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139990/9.

(120185348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Barstow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 172.078.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le lundi 22 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 22 octobre 2012 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Bernard FELTEN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012139991/15.

(120184907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Batipro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 148.737.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139992/11.

(120185201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Baye-Sang Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.966.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139993/9.

(120185462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

BE International Equities S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.172.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139994/10.

(120184743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Belle Tec S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.842.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139995/10.

(120185190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Beltrust S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 17.837.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012139997/10.

(120185122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.182.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique en date du 24 septembre 2012

En date du 24 Septembre 2012, l'actionnaire de Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l. («la Société») a pris la résolution suivante:

- D'accepter la démission de Mr Paul Clancy en tant que Gérant de la société avec effet au 24 Septembre 2012.

Luxembourg, le 26 Octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2012140000/15.

(120184814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Biotech Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.570.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140001/10.

(120185093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Blanchisserie Monplaisir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 20, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 76.757.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2012 que:

- l'actionnaire unique a pris note de la démission de Monsieur Laurent SURMONT en tant qu'administrateur avec effet au 15 juillet 2012,

- Monsieur Didier JACOB, né le 11 septembre 1966 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 7 rue des Sorbiers, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 15 juillet 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012140002/16.

(120184847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Blue-Erp.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 86.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140003/10.

(120184804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 74.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLLY S.A.

Référence de publication: 2012140004/11.

(120185297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Bonacapital Family Office S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012140006/14.

(120184723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

BRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140008/10.

(120184701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Brubill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 79, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.415.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140009/10.

(120185244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Bussardi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.609.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140010/10.

(120184666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Butterfly Topco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.900.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139988/9.

(120184703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Butterfly Topco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.900.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139989/10.

(120184704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Bussardi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.609.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140011/10.

(120184667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.440.

In the year two thousand and twelve on the twentieth day of the month of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Eagle S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 171.440, incorporated on 9 August 2012 by deed of notary Maître Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Mrs. Christina Schmit-Valent, employee, residing professionally in Junglinster.

The meeting appointed as secretary Mr. Bob Plein, employee, residing professionally in Junglinster.

The meeting appointed as scrutineer Mr. Alain Thill, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by such shareholders are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the one hundred thousand (100,000) shares in issue in the Company are duly represented at the present general meeting.

III. All shareholders represented declared having had full knowledge of the agenda of the meeting and waiving any rights to prior notice so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

V. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A.) To restructure the issued share capital of the Company by (i) re-designating the one hundred thousand (100,000) shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, into ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) creating nine (9) new classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, and Class I Shares, in addition to the Ordinary Shares of the Company and (iii) determining the rights and obligations of the new classes of shares so created and of the Ordinary Shares, by amending the articles of association of the Company (the "Articles") as set forth under item (C.) below.

(B.) To increase the share capital of the Company by twelve million eight hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight Norwegian Krone (NOK 12,854,968), so as to raise its amount from one hundred thousand Norwegian Krone (NOK 100,000) to twelve million nine hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight Norwegian Krone (NOK 12,954,968), by the issue to the Shareholders, in proportion to their shareholding in the Company, of one hundred and thirty-five thousand (135,000) Ordinary Shares and one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class A Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class B Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class C Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class D Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class E Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class F Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class G Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class H Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; and one million four hundred thirteen thousand three hundred and twenty-eight (1,413,328) Class I Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each (together referred to as the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Shareholders of the Company for a total subscription amount of twelve million

eight hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight Norwegian Krone (NOK 12,854,968) as set forth in the tables below and allocation of the Ordinary Shares and allocation of the newly subscribed and issued Class A, B, C, D, E, F, G, H and I Shares to each Shareholder as set forth in the tables below:

Shareholders				Number of Ordinary Shares
GMT Associates III, L.P.				2,303
GMT Communications Partners III-A, L.P.				23,337
GMT Communications Partners III, L.P.				209,360
Total				235,000
	GMT Associates III, L.P.	GMT Communications Partners III-A, L.P.	GMT Communications Partners III, L.P.	Total Pro Rata Holding and Subscription Amounts
Class A Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 129	1,413,330
Class B Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 129	1,413,330
Class C Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 129	1,413,330
Class D Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 129	1,413,330
Class E Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 129	1,413,330
Class F Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 129	1,413,330
Class G Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 129	1,413,330
Class H Shares	13,848	140,353	1,259,129	1,413,330
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,353	NOK 1,259, 128	1,413,330
Class I Shares	13,848	140,352	1,259,128	1,413,328
Subscription Amount	NOK 13,848	NOK 140,352	NOK 1,259, 128	1,413,328

(C.) To amend and restate the Articles of the Company to reflect the capital restructuring, the capital increase as well the determination of the rights and obligations of the newly issued classes of shares and the Ordinary Shares, so that the Articles shall read as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the law of August 10, 1915 on commercial companies (as amended) (the "Companies Law") and by the present Articles.

Art. 2. The company's name is "Eagle S.à r.l." (the "Company")

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The issued share capital is set at twelve million nine hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight Norwegian Krone (NOK 12,954,968) represented by twelve million nine hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight (NOK 12,954,968) Shares divided into:

235,000 (two hundred thirty five thousand) Ordinary Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class A Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class B Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class C Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class D Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class E Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class F Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class G Shares,

one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class H Shares, and

one million four hundred thirteen thousand three hundred and twenty-eight (1,413,328) Class I Shares,

each Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by a majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order: starting with Class I Shares, then Class H Shares, then Class G Shares, then Class F Shares, then Class E Shares, then Class D Shares, then Class C Shares, then Class B Shares, and finally Class A Shares. The Ordinary Shares shall not be redeemed and the share capital of the Company shall not be reduced with respect to the Ordinary Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this Article 6), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

When and as long as all the Shares are held by one shareholder, the Company shall exist as a single shareholder company; in this case the articles 200-1 and 200-2, among others, of the Companies Law are applicable.

Art. 7. The Shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per Share. If a Share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the Share.

Art. 8. The transfer of Shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of Shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the

corporate capital. The transfer of Shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. When there is more than one Class of Shares and the resolutions of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority provided in these Articles with respect to each Class.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety as follows:

- first, to the holders of Class I Shares,
- if no Class I Shares are in existence, to the holders of Class H Shares
- if no Class H Shares are in existence, to the holders of Class G Shares
- if no Class G Shares are in existence, to the holders of Class F Shares
- if no Class F Shares are in existence, to the holders of Class E Shares
- if no Class E Shares are in existence, to the holders of Class D Shares
- if no Class D Shares are in existence, to the holders of Class C Shares;
- if no Class C Shares are in existence, to the holders of Class B Shares;
- if no Class B Shares are in existence, to the holders of Class A Shares;
- if no Class A Shares are in existence, to the holders of Ordinary Shares.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation, which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Art. 21. Definitions:

The following terms have the definition hereafter indicated whenever used in these Articles with initial capital letters. Words denoting the singular number include the plural number.

“Articles” means the articles of association of the Company as may be amended, supplemented or restated from time to time.

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 17 of these Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles.

“Cancellation Value Per Share” means, for each Share to be repurchased and cancelled, the Total Cancellation Amount of the corresponding Class of Shares, divided by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

“Class” or “Class of Shares” means at any given time, the Shares in issue in each of the A, B, C, D, E, F, G, H, I, or Ordinary Shares class.

“Class A Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class A with all rights attached thereto.

“Class B Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class B with all rights attached thereto.

“Class C Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class C with all rights attached thereto.

“Class D Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class D with all rights attached thereto.

“Class E Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class E with all rights attached thereto.

“Class F Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class F with all rights attached thereto.

“Class G Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class G with all rights attached thereto.

“Class H Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class H with all rights attached thereto.

“Class I Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class I with all rights attached thereto.

“Ordinary Shares” means, at any given time, the shares of the relevant class of ordinary shares with all rights attached thereto.

“Company” has the meaning ascribed to this term in Article 2.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

“Shares” means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Ordinary Shares issued by the Company at any given time.

“Total Cancellation Amount” has the meaning ascribed to this term in Article 6.

After the foregoing has been approved the following resolution was passed:

First resolution

It is resolved to restructure the issued share capital of the Company by (i) re-designating the one hundred thousand (100,000) shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, into ordinary shares (the “Ordinary Shares”), (ii) by creating nine (9) additional classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, and Class I Shares in addition to the Ordinary

Shares of the Company and (iii) by determining the rights and obligations of the new classes of shares so created and of the Ordinary Shares by amending the Articles of the Company as set forth under item (C.) of the agenda.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand Norwegian Krone (NOK 100,000) to twelve million nine hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight Norwegian Krone (NOK 12,954,968) by the issue to the Shareholders, in proportion to their shareholding in the Company as set out in the Agenda, of one hundred and thirty five thousand (135,000) Ordinary Shares and one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class A Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class B Shares, having a nominal value one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class C Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class D Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each; one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class E Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class F Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class G Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, one million four hundred thirteen thousand three hundred and thirty (1,413,330) Class H Shares, having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each and one million four hundred thirteen thousand three hundred and twenty-eight (1,413,328) Class I Shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each (together referred to as the "New Shares"). The New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Shareholders, pre-named, represented as stated above, by a contribution in cash, as set forth in the Agenda against their respective names, of an aggregate amount of twelve million eight hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight Norwegian Krone (NOK 12,854,968). The New Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve million eight hundred fifty-four thousand nine hundred and sixty-eight Norwegian Krone (NOK 12,854,968) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

It is resolved to allocate the Ordinary Shares as set out in the first table set forth in the Agenda.

Third resolution

Consequential to the preceding resolutions, the meeting resolved to determine the rights and obligations of the newly created Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I Shares and of the Ordinary Shares as set out in the amended Articles and to amend and fully restate the Articles of the Company to reflect the capital restructuring and the capital increase so that the Articles shall read as set forth in item (C.) of the Agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 1,728,840.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Junglinster on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale des associés de "Eagle S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 171440, constituée le 9 août 2012 par acte authentique par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par Madame Christina Schmit-Valent, employée, résidant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée a nommé secrétaire Monsieur Bob Plein, employé, résidant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée a désigné scrutateur Monsieur Alain Thill, employé, résidant professionnellement à Junglinster.

La présidente déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent ont été inscrits sur la liste de présence, signée par leur mandataire, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant.

La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II. Il ressort de la liste de présence que la totalité des cent mille (100.000) parts sociales de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale.

III. Tous les associés représentés déclarent avoir connaissance pleine et entière de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

IV. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

V. Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

(A). Restructuration du capital social de la Société en procédant à (i) la re-désignation des cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune, en parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) la création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales H et les Parts Sociales de Classe I, en plus des Parts Sociales Ordinaires et (iii) la détermination des droits et obligations des classes de parts sociales nouvellement émises et des Parts Sociales Ordinaires par la modification des statuts de la Société (les "Statuts") telle que prévue au point (C.) ci-dessous.

(B). Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 12.854.968) afin de le porter de son montant actuel de cent mille Couronnes Norvégiennes (NOK 100.000) à douze millions neuf cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 12.954.968), par émission au profit des Associés et au pro rata de leur participation actuelle, de cent trente-cinq mille (135.000) Parts Sociales Ordinaires et un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune et un million quatre cent treize mille trois cent vingt-huit (1.413.328) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par les Associés de la Société pour un montant total de souscription de douze millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 12.854.968) tel que mentionné dans les tableaux ci-dessous, attribution des Parts Sociales Ordinaires et attribution des Parts Sociales de Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I nouvellement souscrites et émises, à chaque Associé, tel que mentionné dans les tableaux ci-dessous:

Associés				Nombre de Parts Sociales Ordinaires
GMT Associates III, L.P.				2.303
GMT Communications Partners III-A, L.P.				23.337
GMT Communications Partners III, L.P.				209.360
Total				235.000
	GMT Associates III, L.P.	GMT Communications Partners III-A, L.P.	GMT Communications Partners III, L.P.	Total de la Participation au Pro Rata et Montants de Souscription
Parts Sociales de Classe A	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259.129	NOK 1.413.330
Parts Sociales de Classe B	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259.129	NOK 1.413.330
Parts Sociales de Classe C	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259.129	NOK 1.413.330
Parts Sociales de Classe D	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259.129	NOK 1.413.330

Parts Sociales de Classe E	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259.129	NOK 1.413.330
Parts Sociales de Classe F	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259. 129	NOK 1.413.330
Parts Sociales de Classe G	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259.129	NOK 1.413.330
Parts Sociales de Classe H	13.848	140.353	1.259.129	1.413.330
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.353	NOK 1.259.129	NOK 1.413.330
Parts Sociales de Classe I	13.848	140.352	1.259.128	1.413.328
Montant de Souscription	NOK 13.848	NOK 140.352	NOK 1.259.128	NOK 1.413.328

(C). Modification et refonte des Statuts de la Société afin de refléter la restructuration du capital social, l'augmentation de capital, ainsi que la détermination des droits et obligations des classes de parts sociales nouvellement émises et des Parts Sociales Ordinaires, de sorte que les Statuts auront la teneur ci-dessous:

“ **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la “Loi sur les Sociétés Commerciales”), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de “Eagle S.à r.l.” (la “Société”).

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social émis est fixé à douze millions neuf cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 12.954.968) représenté par douze millions neuf cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit (12.954.968) Parts Sociales divisées en:

- deux cent trente-cinq mille (235.000) Parts Sociales Ordinaires,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe A,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe B,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe C,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe D,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe E,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe F,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe G,
- un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe H, et
- un million quatre cent treize mille trois cent vingt-huit (1.413.328) Parts Sociales de Classe I,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) et auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution adoptée à la majorité des associés représentant trois quarts du capital social.

Le capital social de la Société peut être réduit par voie d'annulation de Parts Sociales, y compris d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières par voie de rachat et d'annulation de l'ensemble des Parts Sociales émises dans les Classes considérées. En cas de rachat et d'annulation de Classes de Parts Sociales, il doit être procédé dans l'ordre suivant: en commençant par les Parts Sociales de Classe I, puis les Parts Sociales de Classe H, puis les Parts Sociales de Classe G, puis les Parts Sociales de Classe F, puis les Parts Sociales de Classe E, puis les Parts Sociales de Classe D, puis les Parts Sociales de Classe C, puis les Parts Sociales de Classe B et enfin les Parts Sociales de Classe A. Les Parts Sociales Ordinaires ne seront pas rachetées et le capital social de la Société ne sera pas diminué en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires.

En cas de réduction de capital suite au rachat et à l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu au présent Article 6), les propriétaires de Parts Sociales de la Classe rachetée ont droit à recevoir une part du Montant Disponible proportionnelle au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Classe rachetée (dans la limite de la Valeur Totale de Rachat approuvée par l'assemblée générale des associés) et les propriétaires de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée ont droit à recevoir de la Société un montant égal à la Valeur de Rachat par Part Sociale pour chacune des Parts Sociales qu'ils détenaient dans la Classe concernée et qui est annulée.

La Valeur de Rachat par Part Sociale se calcule en divisant la Valeur Totale de Rachat par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui doit être rachetée et annulée.

La Valeur Totale de Rachat est un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés approuvé sur la base des Comptes Intérimaires. La Valeur Totale de Rachat pour chacune des Classes de Parts Sociales de Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être égale au Montant Disponible pour la Classe concernée au moment de son annulation, sauf si l'assemblée générale des associés en décide autrement de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, à condition toutefois que la Valeur Totale de Rachat ne soit jamais supérieure au Montant Disponible.

La Valeur de Rachat par Part Sociale est due par et exigible de la Société au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée.

Dès lors et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par une seule personne, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent, i.e. toute décision de l'associé unique ainsi que tout contrat passé entre lui et la Société doivent être établis par écrit et les dispositions relatives à l'assemblée générale des Associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une Part Sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la Part Sociale.

Art. 8. La cession de Parts Sociales entre vifs aux autres associés est libre et la cession de Parts Sociales entre vifs aux tiers est subordonnée à l'approbation par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social. La cession de Parts Sociales en cas de décès aux autres associés ou aux tiers est subordonnée à l'approbation par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social appartenant aux survivants.

Art. 9. En plus de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée générale des Associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Les réunions du conseil de gérance pourront également être tenues par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes qui participent à ladite réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra donner un pouvoir spécial à des mandataires ad hoc afin d'engager la Société par leur signature individuelle ou conjointe, dans les limites définies par le pouvoir spécial.

Art. 12. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement tenus aux dettes de la Société. En qualité de mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous, la Société est tenue d'indemniser de la manière la plus complète possible toute personne qui est ou a été gérant ou agent de la Société et qui, à raison de ses fonctions, voit sa responsabilité engagée. Sont couverts à ce titre tous les frais raisonnables supportés par cette personne à raison de toute réclamation, plainte, action en justice, ou procédure à laquelle elle devient partie ou dans laquelle elle est engagée de toute autre manière, ainsi que tous paiements effectués ou condamnations à paiement liés à sa fonction de gérant ou agent de la Société. Les termes "réclamation", "plainte", "action en justice" ou "procédure" couvrent toute réclamation, plainte, action en justice ou procédure (civile, pénale ou autre y compris les procédures d'appel), en cours ou en voie d'être engagées et le terme "frais" inclut sans limitation les frais de représentation en justice, les coûts, jugements, montants payés au titre de condamnations ou et autres obligations.

Aucun gérant ou agent ne doit être indemnisé dans les cas suivants:

(i) lorsque sa responsabilité est engagée à l'encontre de la Société ou de ses associés en cas de manquement volontaire, de mauvaise foi, de faute grave ou de négligence à l'égard des devoirs qui lui incombent dans l'accomplissement de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et à l'encontre de l'intérêt social; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que cette dernière n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent Article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Lorsqu'il existe plusieurs Classes de Parts Sociales et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, satisfaire aux conditions de présence et de majorité prévues par les présents Statuts dans chacune des Classes.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais ils reprendront jusqu'à la pleine reconstitution de la réserve, si à un moment donné et pour une raison quelconque cette dernière a été atteinte.

L'excédent favorable peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions suivantes.

Les associés peuvent décider de la distribution de dividendes intérimaires sur la base des comptes préparés par le conseil de gérance et faisant état d'un montant disponible suffisant pour distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés par la Société depuis la fin de la dernière année comptable augmentée des bénéfices reportés et des réserves distribuables, après déduction des pertes reportées et des montants affectées à la réserve légale, conformément aux dispositions suivantes.

Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions suivantes. L'assemblée générale des associés peut décider d'attribuer tout montant du compte prime d'émission à la constitution de la réserve légale.

Les dividendes à distribuer peuvent être payés en toute devise, en tout lieu et à tout moment décidés par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déterminer de manière obligatoire le taux de change applicable à la conversion du montant des dividendes distribuables dans la devise de paiement. Un dividende afférent à une Part Sociale dont la distribution a été autorisée mais qui n'a pas été payé au terme d'une période de cinq ans ne peut plus être réclamé par le détenteur de la Part Sociale concernée; par conséquent, il revient à la Société. Aucun intérêt ne sera dû sur les dividendes dont la distribution a été autorisée mais dont le paiement n'aurait pas encore été réclamé, pour toute la période où la Société détient les sommes correspondant à ces dividendes.

En cas de déclaration de dividende, l'attribution et le paiement se fera comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales doit être distribué de manière égale entre les associés au prorata de leur participation et sans tenir compte de la Classe détenue; puis

(ii) le reste du montant distribuable total doit être entièrement distribué comme suit:

- en premier lieu, ce montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe I;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe I, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe H, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe G;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe G, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe F;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe F, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe E;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe E, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe D;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe D, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe C, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe B, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe A, le montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

Lorsque la liquidation de la Société sera clôturée, les actifs de la Société seront distribués aux associés en conformité avec les dispositions régissant les distributions de dividendes et de manière à obtenir un résultat économique global équivalent à celui prévu pour les distributions de dividendes.

Les pertes, le cas échéant, seront réparties de la même manière, sous réserve néanmoins qu'aucun associé ne doit être contraint à effectuer des paiements excédant sa contribution.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Art. 21. Définitions:

Les termes suivants, à chaque fois qu'ils seront employés dans les présents Statuts avec une majuscule initiale, auront le sens défini ci-après, sans distinction de singulier ou de pluriel.

“Classes” ou “Classes de Parts Sociales” signifie, à tout moment, les Parts Sociales émises dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I ou la classe des Parts Sociales Ordinaires.

“Comptes Intérimaires” signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

“Date des Comptes Intérimaires” signifie une date qui ne peut être antérieure de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Classes de Parts Sociales concernées.

“Montant Disponible” signifie le montant total de bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) correspondant au montant auquel un Associé peut prétendre au titre d'une distribution de dividendes déterminée conformément à l'Article 18 des présents Statuts, augmenté de (i) toute prime d'émission distribuable ou autres réserves

distribuables et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital ou le montant de diminution de la réserve légale relatif à la Classe de Parts Sociales à annuler, après déduction de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) tous montants qui doivent être attribués à une réserve conformément à la loi ou aux dispositions des présents Statuts, tel que ces éléments apparaissent dans les Comptes Intérimaires concernés (pour clarification, sans double emploi) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la diminution de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler

L = les pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant mis en réserve conformément aux dispositions légales ou des présents Statuts.

“Parts Sociales” signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires émises par la Société à tout moment.

“Parts Sociales de Classe A” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe A avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe B” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe B avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe C” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe C avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe D” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe D avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe E” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe E avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe F” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe F avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe G” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe G avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe H” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe H avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales de Classe I” signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe I avec tous les droits y attachés.

“Parts Sociales Ordinaires” signifie, à tout moment, les parts sociales de la classe de parts sociales ordinaires avec tous les droits y attachés.

“Prix de Cession” a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.3.1.1.

“Société” a la signification donnée à ce terme dans l'Article 2.

“Statuts” signifie, à tout moment, les statuts de la Société tels qu'amendés, complétés ou refondus.

“Valeur Totale de Rachat” a la signification donnée à ce terme dans l'Article 6.

“Valeur de Rachat par Part Sociale” signifie, pour chaque Part Sociale qui doit être rachetée et annulée, la Valeur Totale de Rachat correspondant à la Classe concernée divisée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui doivent être rachetées et annulées.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a adopté les résolutions ci-après:

Première résolution

Il est décidé de restructurer le capital social de la Société en procédant à (i) la re-désignation des cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune, en parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ii) la création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I en plus des Parts Sociales Ordinaires de la Société et (iii) la détermination des droits et obligations des classes de parts sociales nouvellement émises et des Parts Sociales Ordinaires par la modification des Statuts de la Société telle que prévue au point (C.) de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Il est décidé de procéder à une augmentation du capital social de la Société d'un montant de afin de le porter de son montant actuel de cent mille Couronnes Norvégiennes (NOK 100.000) à douze millions neuf cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 12.954.968), par émission au profit des Associés et au pro rata de leur participation actuelle, de cent trente-cinq mille (135.000) Couronnes Norvégiennes et un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'une Couronne

Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune; un million quatre cent treize mille trois cent trente (1.413.330) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune et un million quatre cent treize mille trois cent vingt-huit (1.413.328) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»). Les Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par les Associés, pré-nommés, représentés comme indiqué ci-dessus, par apport en numéraire, tel que mentionné dans l'Ordre du jour par leur noms respectifs, d'un montant total de douze millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 12.854.968). Les Nouvelles Parts Sociales telle que libérées sont entièrement souscrites en numéraire de sorte à ce que le montant de douze millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 12.854.968) est dès à présent à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de procéder à la détermination des droits et obligations afférant aux Parts Sociales de Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I nouvellement créées ainsi qu'aux Parts Sociales Ordinaires tel que décrit dans les Statuts modifiés, et de procéder à la modification et à la refonte des Statuts de la Société afin de refléter la restructuration du capital social et l'augmentation de capital, de sorte que les Statuts auront la teneur décrite au point (C.) de l'Ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à trois mille euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 1.728.840.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3490. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Référence de publication: 2012139349/754.

(120184102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

C.E.S.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 66.516.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140012/10.

(120185242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

CapClient Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.422.

Le bilan au 30 Juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012140014/10.

(120184714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Commerce de Bois International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.012.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 14. September 2012*

Es wurde u.a. folgendes beschlossen:

- Die Außerordentliche Generalversammlung erklärt, dass alle Liquidationsmaßnahmen abgeschlossen sind und dass die Gesellschaft sämtliche Aktivitäten eingestellt hat. Die Generalversammlung beschließt somit die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

- Sämtliche Bücher sowie Sozialdokumente, während fünf Jahren, am Privatwohnsitz von Frau Julia GROß, wohnhaft in D-53937 Schleiden-Schöneseiffen, Höffener Straße 21, aufzubewahren.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 24. Oktober 2012.

Für Commerce de Bois International, Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012140021/19.

(120184807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012140024/14.

(120185211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Charterhouse Acorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 117.791,70.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.109.

Les comptes annuels pour la période du 5 octobre 2010 (date de constitution) au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140015/11.

(120185313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

CinéBelval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 130.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140017/10.

(120184956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.634.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140016/10.

(120185319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Cityhold Sterling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 6.000.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.785.

Extrait procès verbal des résolutions prises par l'associé unique le 24 octobre 2012

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 octobre 2012 qu'a été acceptée:

la nomination avec effet à partir de ce jour de Mme Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement à 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Signé à Luxembourg, le 26 octobre 2012.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012140018/17.

(120185392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 308.818.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 27 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140019/11.

(120185312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Crèche Les Petits Curieux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 3, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 157.910.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140025/10.

(120185241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Crystal Moonstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.343.

En date du 24 septembre 2012, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 12.278 parts sociales à Palamon European Equity II, L.P., avec siège social à Cleveland House, 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni qui les acquiert;

- l'associé Alter Domus Luxembourg S.à r.l., précitée, a cédé 222 parts sociales à Palamon European Equity II, «BOA» L.P., avec siège social à Cleveland House, 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Palamon European Equity II, L.P., précitée, détenant 12.278 parts sociales;

- Palamon European Equity II, «BOA» L.P., détenant 222 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140027/19.

(120185476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Carcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8430 Strassen, 34-36, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.460.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140032/10.

(120185243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Cayo Property SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 4.506.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140033/12.

(120184682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

CDiS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 127.257.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012140034/10.

(120184970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 129.363.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Il est également à noter que:

- Madame Maggy KOHL-BIRGET, demeure 60 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
 - La Fiduciaire Grand-Ducale SA, est établie et a son siège social au 60 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012140035/17.

(120184954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.260.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of October.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Longbow Real Estate Capital LLP, a partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 42 Wigmore Street, London, W1U 2RY, United Kingdom, registered with the Companies Register of England and Wales under the number OC32845,

represented by Ms. Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The main purpose of the Company is to carry on the business of an investor and in particular, but without limitation, to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include investing in mezzanine and structured real estate debt investments secured on

the commercial property in the United Kingdom, comprising but not limited to mezzanine loans, senior loans, senior and subordinated loans acquired in the secondary market.

The Company (acting through the Board of Managers or other persons authorised on behalf of the Company pursuant to these Articles) may execute, deliver and perform all contracts and other obligations and engage in all activities and transactions as may be necessary or advisable, in the opinion of the Board of Managers, in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of these Articles.

More generally, the object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-) divided into two (2) class A shares (the "Class A Shares") and one hundred nineteen thousand nine hundred and ninety-eight (119,998) class B shares (the "Class B Shares"), with a par value of ten pence (GBP 0.10) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The above provisions may be limited by certain transfer restrictions on the shares of the Company that may be entered into from time to time among the shareholders of the Company in side agreements.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall have the right to refuse to register in the Company's share register the transfer of any shares, irrespective of its class, made in violation of these provisions.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a

Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of April and ends on the last day of the month of March every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to any other agreement reached between the shareholders from time to time, any distribution shall be in the following order of priority:

(i) first, to the holders of Class A Shares (pro rata to their respective shareholding) until they have achieved an IRR of 9% on the amounts paid or advanced pursuant to their shareholding;

(ii) second, as to 80 per cent to the holders of Class A Shares (pro rata to their respective shareholding) and 20 per cent to the holder of Class B Shares, subject to the provisions set out in the paragraphs below.

Notwithstanding the above provisions and subject to the following provisions, the Board of Managers shall, until the date of the winding-up of the Company, retain within the Company the above mentioned 20 per cent which would have been otherwise distributable to the holder of Class B Shares pursuant to the above item (ii) (less any amounts distributed pursuant to the following paragraph) but for the application of this paragraph (if applicable) and such amounts shall be booked in a separate account or sub-account in the Company's financial statements for the benefit of the holder of Class B Shares (the "Retained Account" and amounts in the Retained Account (including any interest) from time to time being the "Retained Amount") and shall only be released in accordance with the following paragraphs.

The holder of Class B Shares shall be entitled to have distributed to it cash from the Retained Account in such amount certified by the Auditors as is necessary to satisfy any charge to taxation which has been made against it or any partner of it (or any beneficiary or settlor thereof) or against any assignee of all or part of its shareholding by any relevant tax authority in respect of any allocation to it or any such person of income or capital gains (including for the avoidance of doubt any charge to taxation made in respect of any interest on the Retained Amount) or otherwise pursuant to applicable law which are not distributed to the holder of Class B Shares due to the application of the above paragraph, and any distribution made pursuant to this paragraph shall not be repayable by the holder of Class B Shares or any other person.

All amounts (if any) shall be released and distributed to the shareholders from the Retained Account upon the winding-up of the Company in accordance with the following:

(a) if the Retained Amount is greater than zero, it shall be released from the Retained Account and distributed to the shareholders to the extent necessary to repay any Outstanding Amounts and pay any amounts payable pursuant to the above item (i) and any balance shall be distributed in accordance with the respective entitlements of the shareholders pursuant to the above (taking into account amounts already distributed to them); and

(b) any balance of the Retained Amount shall be distributed in accordance with the respective entitlements of the shareholders pursuant to the above (taking account of all amounts already distributed).

However, in the event the holder of Class B Shares elects to purchase all of the Class A Shares, the distribution to the holder of Class B Shares as set out in item (b) above, may, at the request of the holder of Class B Shares, not take place.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up, that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution and that the provisions of Article 24 above are complied with.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets or liquidation boni of the Company shall be distributed to the shareholders in the proportions set out in article 25 of the Articles which should apply mutatis mutandis to the liquidation process.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Chapter VIII. Definitions

Auditors	Deloitte SA, of 560 Rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, or such other auditors as may be selected by the Board of Managers
IRR	the internal rate of return of the Company calculated using the XIRR function of Microsoft Excel spreadsheet and which will recognise the cashflows in respect of the Class A Shares and all distributions made to the holders of Class A Shares, on the dates such payment or receipts are made by the Company
Outstanding Amount(s)	in relation to a holder of Class A Shares, the amount of its commitment towards the Company which, at the relevant time, has been drawn down and advanced to the Company and has not been repaid (or deemed to be repaid) in accordance certain agreements that may be entered from time to time between the Company and its shareholders.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the entirety of the two (2) Class A Shares and the one hundred nineteen thousand nine hundred and ninety-eight (119,998) Class B Shares, with a par value of ten pence (GBP 0.10) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 March 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr. Herman Schommarz, born in Amersfort, Republic of South Africa, on 20 November 1970, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; and

- Mr. Alexis de Montpellier, born in Namur, Belgium, on 22 March 1979, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Resolved that the registered office shall be at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le onze octobre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Longbow Real Estate Capital LLP, une société de personnes constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à 42 Wigmore Stret, Londres, W1U 2RY, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro OC32845,

représentée par Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. Le principal objet de la Société est celui d'un investisseur et, en particulier et sans limitation, d'identifier, rechercher, négocier, faire et surveiller la progression, vendre, réaliser ou distribuer des investissements dans des prêts mezzanine et des instruments de dette immobilière structurés et garantis par des sûretés sur des propriétés commerciales au Royaume-Uni, comprenant mais non limité à des prêts mezzanine, des prêts senior et des prêts subordonnés acquis sur le marché secondaire.

La Société (agissant à travers son Conseil de Gérance ou toutes autres personnes autorisées à agir pour le compte de la Société en vertu de ces Statuts) peut exécuter, délivrer et accomplir tous les contrats et autres obligations et s'engager dans toutes activités et opérations, nécessaires et opportunes, selon le Conseil de Gérance afin de réaliser les buts et objectifs susmentionnés, sous réserve et conformément aux dispositions de ces Statuts.

Plus généralement, la Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres britanniques (GBP 12.000,-) divisé en deux (2) parts sociales de catégorie A (les "Parts de Classe A") et cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (119.998) parts sociales de catégorie B (les "Parts de Classe B") ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les dispositions qui précèdent peuvent être limitées par des restrictions sur les actions de la Société en vertu de contrats qui séparés qui pourront être passés par la Société de temps à autre.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra refuser d'inscrire dans le registre des parts de la Société tout transfert de part, quel que soit la classe, fait en violation de ces dispositions.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de

grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut déterminer comment sera réparti le reste des bénéfices annuels nets. Il peut décider d'utiliser l'intégralité ou une partie du bénéfice restant pour les pertes existantes éventuelles, de le reporter sur l'année sociale suivante ou de le distribuer aux associé(s) en tant que dividende.

Sous réserve de tout autre accord conclu entre les associés de temps à autre, toute distribution se fera dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux détenteurs de Parts de Classe A (au prorata de leurs participations respectives) jusqu'à ce que ces derniers atteignent un TRI de 9% sur les montants souscrits par eux ou avancés par eux au titre de leurs participation;

(ii) en second lieu, 80% aux détenteurs de Parts de Classe A (au prorata de leurs participations respectives) et 20% au détenteur de Parts de Classe B, sous réserve des dispositions des paragraphes suivants.

Nonobstant les dispositions ci-dessus et en vertu des dispositions suivantes, le Conseil de Gérance conservera, jusqu'à la date de liquidation de la Société, dans la Société les 20% dont il est fait mention ci-dessus qui auraient été autrement distribuables au détenteur de Parts de Classe B en vertu du point

(ii) ci-dessus (moins tout montant distribué conformément aux dispositions du paragraphe qui suit) sauf pour l'application de ce paragraphe (le cas échéant) et de tels montants devront être enregistrés sur un compte séparé ou un sous-compte dans les comptes de la Société au bénéfice du détenteur de Parts de Classe B (le "Compte de Report" et les montants sur le Compte de Report (y compris les intérêts) de temps à autre étant les "Montants Reportés") et sera libéré conformément aux dispositions des paragraphes ci-dessous.

Le détenteur de Parts de Classe B aura le droit de recevoir des distributions en numéraire provenant du Compte de Report d'un montant certifié par les Commissaires aux Comptes dans la mesure où il est nécessaire de satisfaire toute charge d'impôts contre lui ou son associé (ou tout autre bénéficiaire ou disposant de celui-ci) ou contre un cessionnaire de tout ou part de sa participation par l'autorité fiscale compétente à l'égard de l'affectation des gains en capital à lui ou toute autre personne (y compris pour éviter toute ambiguïté toute charge d'impôt à l'égard des intérêts des Montants Reportés) ou sinon en vertu des lois applicables qui ne sont pas distribués au détenteur de Parts de Classe B en raison de l'application du paragraphe ci-dessus et toute distribution faite en vertu de ce paragraphe ne sera pas remboursée par le détenteur de Parts de Classe B ou toute autre personne.

Tous les montants (le cas échéant) seront libérés et distribués aux associés depuis le Compte de Report à compter de la liquidation de la Société conformément à ce qui suit:

(a) si le Montant Reporté est supérieur à zéro, il sera libéré depuis le Compte de Report et distribué aux associés dans la mesure nécessaire pour rembourser les Montants Encourus et payer les montants dus en vertu du point (i) ci-dessus, et le solde sera distribuée conformément aux droits respectifs des associés conformément aux dispositions qui précèdent (en prenant en compte les montants qui leur ont déjà été distribués); et

(b) tout solde du Compte de Report sera distribué en vertu des droits respectifs des associés conformément aux dispositions qui précèdent (en prenant en compte les montants déjà distribués).

Cependant, au cas où le détenteur de Parts de Classe B choisit d'acheter toutes les Parts de Classe A, la distribution au détenteur de Parts de Classe B telle que décrite sous le point (b) ci-dessus pourra, à la demande des détenteurs de Parts de Classe B, ne pas être réalisée.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis, fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et que les dispositions de l'Article 24, qui précède aient été respectées.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net ou le boni que liquidation restant sera réparti entre les actionnaires dans les proportions prévues à l'article 25 des Statuts qui s'appliqueront mutatis mutandis au processus de liquidation.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

Commissaires aux Comptes	Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, ou tout autre commissaire aux comptes qui peut être désigné par le Conseil de Gérance.
Montants Encourus	en rapport à un détenteur de Parts de Classe A, le montant de son engagement envers la Société qui, au moment des faits, a été tiré et avancé à la Société et n'a pas été remboursé (ou réputé être remboursé), selon certains accords qui peuvent être conclus de temps à autre entre la Société et ses associés.
TRI	le taux de rendement interne de la Société calculé en utilisant la fonction XIRR du tableur Microsoft Excel et qui reconnaît les mouvements de trésorerie concernant les Parts de Classe A et toutes les distributions faites aux détenteurs de Parts de Classe A, aux dates auxquelles ces paiements ou quittances sont faites par la Société.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à la totalité des deux (2) Parts de Classe A et des cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (119.998) Parts de Classe B avec une valeur de dix pence (GBP 0,10) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 mars 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
 - M. Herman Schommarz, né à Amersfort, République d'Afrique du Sud, le 20 novembre 1970, ayant son adresse professionnelle à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; et
 - M. Alexis de Montpellier, né à Namur, Belgique, le 22 mars 1979, ayant son adresse professionnelle à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 2) Fixation du siège social de la Société à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé Venturin, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48033. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139491/709.

(120184216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Ciplet Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.160.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 octobre 2012 que:

1. Est nommé à la fonction d'administrateur de la Société:

- Eddy DOME, avec adresse professionnelle à 43 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Michel JREIGE, avec adresse à 4E rue de Hagen, L-8421 STEINFORT

- Maroun EL KHOURY avec adresse à Al Wathda Building, Najda Street, Abu Dhabi UAE

Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012140041/18.

(120185164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140042/10.

(120185051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Chalgrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.151.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 octobre 2012

Monsieur DONATI Régis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
CHALGRIN S.A.
Jean-Marc HEITZ
Administrateur

Référence de publication: 2012140037/18.

(120184672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Chenonceau SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.571.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140038/9.

(120185353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

CIB Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.438.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012140039/12.

(120185180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140043/10.

(120185052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

COLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 17.430.

A l'attention de l'assemblée des actionnaires

Par la présente, j'ai le regret, en ma qualité de gérant de la société COMP'FISC Sàrl, de vous informer de la démission de la société COMP'FISC Sàrl de son mandat de commissaire aux comptes qui lui a été confié au sein de votre société COLFIN SA.

Sa démission prendra effet immédiatement.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

COMP'FISC Sàrl

Philippe Lambert

Gérant

Référence de publication: 2012140044/16.

(120185397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Com On, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.223.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOFFIN Philippe
Administrateur

Référence de publication: 2012140045/11.

(120184746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Comex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 30.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2012

L'assemblée générale des actionnaires a pris acte de la démission, en date du 10 juillet 2012, de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. de son poste de réviseur d'entreprises agréé et a décidé de nommer en son remplacement la société ATWELL, société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S. Luxembourg B 169.787, au poste de réviseur d'entreprises agréé, avec effet rétroactif au 10 juillet 2012, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140046/14.

(120185007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

CIS, Compagnie d'Investissement du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 157.000.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140047/10.

(120184779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Corporate Investment Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 82.238.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012140048/10.

(120185132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Culture, Education & Communication Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140056/9.

(120184896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.
